



Retard livraison programme neuf marseille

Par **gingersister**, le **24/02/2009** à **14:38**

Bonjour, rnrnJ'ai fait l'acquisition d'un appartement sur plan dans un programme neuf sur Marseille. rnrnLa date de livraison prévue était dernier trimestre 2008 (date stipulée dans contrat), soit maximum 31/12/08. rnrnNous avons eu une première lettre avec accusé de reception indiquant que la nouvelle date de livraison serait premier trimestre 2009, sans date précise. rnrnPuis un nouveau courrier pour nous indiquer que le premier trimestre 2009 ne pourrait pas être respecté et que le promoteur nous tiendrait au courant pour nous donner une date. rnrnRaisons invoquées par le promoteur: jours d'intempéries + sur 3 bâtiment dans la résidence, le dernier ne peut pas être terminé car la société de gros oeuvre a déposé le bilan. Alors que le bâtiment dans lequel nous avons acheté en est aux finitions (plomberie). rnrnDe ce fait, nous avons demandé dans une lettre recommandée, une attestation météo france + une preuve du dépôt de bilan de la société concernée + une date précise de livraison + des indemnités. rnrnRéponse: une attestation du maitre d'oeuvre pour les jours d'intempéries (pas de Météo France) + le k-bis de la société qui a déposé le bilan, et une gentille lettre indiquant qu'ils font tout pour chercher une nouvelle entreprise, et qu'ils nous donneront une estimation de délais de livraison rapidement. rnrnPas d'indemnités, pas de date précise!! rnrnQue faire??? Devrais-je me regrouper avec d'autre spropriétaires pour voir un avocat?? rnrnD'avance merci infiniment de vos réponses!!!!